

Au Conseil Communal

1304 Cossonay-Ville

Cossonay, le 10 juillet 2011

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis Municipal N°10/2011 concernant la création d'un arrêt de bus sur la route de Morges, au droit du chemin de Chien-Bœuf.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau du Conseil pour étudier le préavis municipal susmentionné s'est réunie le jeudi 23 juin 2011 en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal en charge du dossier. La commission a rédigé le présent rapport et l'a finalisé par échange de courrier électronique.

Comme expliqué dans le préavis, M. Philippe Mayer avait déposé un postulat pour implanter des arrêts de bus supplémentaires aux entrées de Cossonay.

Un premier arrêt de bus a été créé à la hauteur des chemins de la Jonchère et de Riondmorcel en décembre 2008.

La création de l'arrêt de bus sur la route de Morges a demandé plus de réflexion afin de garantir une sécurité maximale aux utilisateurs.

La fréquentation de la ligne s'élève à environ 80 personnes par jour, il est estimé qu'une augmentation de environ 20% du nombre de passager aura lieu, grâce aux nouveaux horaires qui entreront en vigueur le 11 décembre 2011.

Cette estimation, au yeux de la commission, semble tout à fait réaliste en sachant que les nouveaux horaires proposeront un bus qui partira de Morges ou de Cossonay toutes les heures.

L'emplacement de cet arrêt de bus a été décidé en tenant compte des points suivants :

- L'arrêt de bus est situé entre deux lampadaires, afin d'inviter des frais liés au déplacement de ceux-ci
- Il est situé avant le bâtiment situé sur la parcelle RF 570 afin d'éviter les nuisances sonores
- La parcelle RF 738 sera constructible dans le nouveau plan général d'affectation (PGA), ce qui amènera certainement des passagers supplémentaires, et la création d'un abribus sera alors

facilitée lors du plan de quartier. D'où l'intérêt de la Municipalité de ne pas créer l'abribus tout de suite.

Suite à l'expertise d'un bureau spécialisé, il est fort probable que la chaussée se déforme en raison des démarrages et arrêts successifs des cars.

La Municipalité a décidé que pour l'instant aucun travaux de renforcement de la chaussée ne serait réalisé, mais qu'une réfection plus globale de la route de Morges sera alors exécutée si nécessaire dans les années à venir.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'accepter les conclusions suivantes :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 10/2011, concernant la création d'un arrêt de bus sur la route de Morges, au droit du chemin de chien-Bœuf.
-
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

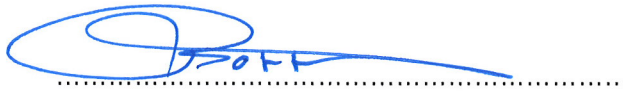
DECIDE

D'autoriser la Municipalité :

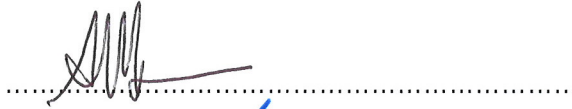
- À réaliser les travaux nécessaires à la création d'un nouvel arrêt de bus sur la route de Morges à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf, pour desservir la ligne 10-735 de CarPostal, Morges-Aclens-Cossonay.
- À financer ces travaux, dont le coût se monte à CHF 35'000.- par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- À porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan, et les amortir sur une période de 10 ans au maximum.

La commission :

Jean-Philippe Borno



Alexandre Motta



Sébastien Pidoux (rapporteur)

